



POUR MIEUX PERFORMER

LETTRE D'ENGAGEMENT DU FABRICANT ENVERS SON AGENT MANUFACTURIER

(Cette lettre doit être remplie et signée par le fabricant.)

En vertu de la présente lettre d'engagement élaborée dans le cadre du programme Produits efficaces – Équipement de réfrigération commerciale (réfrigérateurs et congélateurs), le fabricant qui n'a pas d'établissement au Québec **doit être représenté par un agent manufacturier établi au Québec depuis au moins deux ans**. Ce dernier doit être en mesure de répondre en français aux demandes concernant le fabricant et ses produits.

Le nom et les coordonnées de cet **agent manufacturier** sont les suivants :

Nom du représentant : _____

Fonction : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse municipale : _____

Adresse de courriel : _____

Par ce document, **le fabricant** autorise son agent manufacturier, dont le nom et les coordonnées figurent plus haut, à le représenter. Cet agent agira pour et au nom du fabricant, et ce, pour toute la durée du programme. Advenant un changement d'agent manufacturier, le fabricant doit informer Hydro-Québec, par avis écrit, dans les cinq (5) jours suivant ce changement.

Signé à : _____ le _____ 20__

Signature : _____

Nom du signataire : _____

Fonction : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse courriel : _____

Téléphone : _____